

Comme le prévoit la réglementation relative à la négociation préalable, la directrice générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale a invité le Syndicat des Enseignants-UNSA (SE-UNSA) à prendre part à une réunion de négociation préalable au dépôt d'un préavis pour une grève envisagée le jeudi 21 janvier 2010.

La réunion s'est tenue au ministère de l'éducation nationale le 11 janvier 2010, de 11h15 à 12h15.

Participent à la négociation :

- pour l'administration : Madame Thérèse FILIPPI, chef de service, adjointe à la directrice générale des ressources humaines ; Monsieur Philippe SANTANA, sous-directeur du recrutement ; Madame Françoise LAGARDE, adjointe au chef du bureau des écoles à la direction générale de l'enseignement scolaire.
- pour le SE-UNSA : Madame Dominique THOBY, secrétaire nationale ; Monsieur Guy BARBIER, secrétaire national ; Monsieur Laurent ESCURE, secrétaire national.

Le ministère ouvre la réunion en rappelant le cadre législatif et réglementaire du processus de négociation préalable.

Le SE-UNSA demande que soient précisées les modalités de transmission des demandes de négociation préalable et en particulier qu'un accusé de réception soit délivré par l'administration.

Pour éviter toute difficulté de transmission et de réception des demandes de négociation et par suite tout litige au regard des délais légaux à respecter, le ministère invite l'organisation syndicale à adresser toute demande de négociation par télécopie et par messagerie (messagerie fonctionnelle negotiationprealable@education.gouv.fr et messagerie de la DGRH secrtaire.dgrh@education.gouv.fr) et n'est pas opposé à accuser réception des demandes de négociation préalable.

Le SE UNSA rappelle que les motifs conduisant à envisager le dépôt d'un préavis de grève pour le 21 janvier sont :

- le manque de moyens accordés aux écoles pour la rentrée 2010 ;
- les conséquences de la réforme du recrutement des personnels enseignants ;
- la demande d'abandon de la déssectorisation.

La réunion se poursuit par des échanges sur ces différents points :

Le manque de moyens accordés aux écoles pour la rentrée 2010

SE-UNSA : La diminution des moyens dans les écoles à la rentrée 2010 est contestée. Dans le premier degré, avec la réforme de la maîtrise, 9182 emplois de stagiaires disparaissent. A raison d'un quart temps devant les élèves, ce sont 2300 équivalents temps pleins qui sont supprimés, alors que le premier degré devrait compter 5400 élèves supplémentaires. La suppression des PE 2, qui intervenaient notamment dans le cadre de stages filés et dans le cadre des décharges des directeurs d'école, est particulièrement source d'inquiétudes. Quant à l'utilisation des surnombres, elle représente un expédient budgétaire et non une solution durable.

L'ensemble de ces mesures, préjudiciable à la formation continue et au remplacement, crée de vives inquiétudes concernant les conditions de travail des enseignants. Un effort budgétaire est donc demandé.

Le ministère : La politique budgétaire et la répartition des moyens ont été présentées et ont fait l'objet de nombreux échanges lors du comité technique paritaire ministériel de décembre 2009.

En outre, il est précisé que 2000 départs en retraites ne seront pas réalisés cette année contrairement aux prévisions. Plus de 7000 postes sont offerts aux concours de recrutement des professeurs des écoles. Sur une longue période, les créations d'emplois dans le premier degré ont été significatives, alors que le nombre des élèves était en diminution. Il est ajouté que l'instauration de l'aide personnalisée traduit un effort important de la Nation.

Le ratio élèves / enseignants n'est ainsi pas dégradé et les moyens dans le premier degré sont maintenus, malgré la poursuite de la politique de suppression d'emplois.

Les conséquences de la réforme du recrutement des personnels enseignants

SE-UNSA : Les réformes successives, insuffisamment accompagnées, se traduisent par l'existence d'un climat tendu dans les écoles. La mise en œuvre de la réforme de la formation des maîtres accentue cette tension. Une négociation large sur l'organisation des stages étudiants est demandée. Par exemple, le dispositif annoncé de « doublette » associant jusqu'aux congés de Toussaint un enseignant chevronné et un enseignant débutant pose un certain nombre de questions qui nécessitent des réponses avant la préparation de la rentrée 2010. En outre, un dispositif clair et lisible des modalités d'affectation des professeurs stagiaires est souhaité afin d'informer les candidats. Enfin, est dénoncé le fait que certaines académies concluent une convention unique mêlant des stages d'observation et de pratique accompagnée et les stages en responsabilité, alors qu'une convention par type de stage devrait être conclue.

Le ministère : Des séminaires inter académiques comportant des temps d'ateliers sont organisés pour accompagner la mise en œuvre des réformes auprès des équipes de circonscription.

Concernant la réforme du recrutement des enseignants, les craintes exprimées sont entendues.

L'organisation des stages étudiants n'est pas encore stabilisée mais les inspecteurs d'académie veilleront à une mise en œuvre cohérente permettant de concilier l'intérêt du service et la situation des étudiants. L'affectation des lauréats de concours relève de la compétence des services déconcentrés qui seront attentifs à leur situation, notamment pour éviter de les affecter sur des postes difficiles et trop éloignés géographiquement de leur lieu de résidence.

La demande d'abandon de la déssectorisation

SE-UNSA : la déssectorisation concerne davantage le second que le premier degré. Toutefois, la politique conduite dans le second degré peut avoir un impact sur des élèves de l'enseignement primaire dont le collège d'affectation ne serait pas l'établissement le plus proche de leur école.

Le ministère : cette problématique ne concerne pas spécifiquement le premier degré puisque la définition du périmètre de recrutement des écoles relève de la compétence des communes et que la procédure évoquée est mise en place pour les collèges.

Aux termes de la négociation, le SE UNSA indique que des informations recueillies localement font état du report après les élections régionales des opérations de carte scolaire. Une clarification est demandée sur ce point.

Le ministère répond que ses services ne disposent pas d'informations sur ce point.

La chef de service, adjointe à la directrice générale
des ressources humaines

Thérèse FILIPPI

SE UNSA

Dominique THOBY

Guy BARBIER

Laurent ESCURE